

## GESTION DE PATRIMOINE

### 1. Tarifification All-in

- Pour des portefeuilles inférieur à 1 mio EUR : 1,20% (+21% TVA)
- Pour des portefeuilles supérieur de 1 mio EUR et inférieur à 5 mio EUR : 1,00% (+21% TVA)
- Pour des portefeuilles supérieur de 5 mio EUR et inférieur à 10 mio EUR : 0,80% (+21% TVA)
- Pour des portefeuilles supérieur à 10 mio EUR : 0,60% (+21% TVA)
- Le forfait tout compris s'élève à un minimum de 1.200 euros (+21% de TVA) annuel et:
  - couvre les frais de gestion, les frais de transaction (courtage et droit fixe), les droits de garde et les frais de paiement de coupons.
  - couvre l'utilisation du service "estate planning" pour les clients existants avec un portefeuille minimal de 500.000 EUR.
  - ne comprend pas : les taxes sur les opérations de bourse (« TOB »), ni le TVA, ni le précompte mobilier et les frais appliqués par des gestionnaires du fonds et trackers.
  - n'est pas d'application pour les fonds "LS Value" retenus dans le portefeuille.
  - est prélevé trimestriellement (avec un minimum de 300 EUR + 21% TVA).
- Les frais administratifs occasionnels (cf. page suivant) restent d'application.

## GESTION CONSEIL

1. Commission de gestion conseil : 0,60% (+21% BTW)
  - La redevance annuelle minimale est fixée à 4.000 EUR (+21% TVA)
  - Accessible à des portefeuilles d'investissement minimal de 500.000 EUR
  - Est prélevée trimestriellement (avec un minimum de 1.000 EUR +21% TVA)
2. Frais de transaction
  - Frais de courtage pour actions (tous les bourses), obligations et fonds d'investissement : 0,60%
  - Le frais de courtage minimale applicable ainsi que le droit fixe sont les mêmes que pour les clients qui ne sont pas en gestion conseil (voir infra).

## FRAIS DE TRANSACTION POUR LES COMPTES SANS MANDAT GESTION CONSEIL OU DE PATRIMOINE

### 1. Actions et autres titres cotés en bourse

- Frais de courtage pour toutes les bourses : 0,80%
  - Minimum par ordre pour Euronext, Allemagne, Suisse, Espagne, Angleterre et USA : € 12,50 (contre-valeur)
  - Minimum par ordre pour les autres bourses européennes et Hong Kong : € 35,00 (contre-valeur)
  - Minimum par ordre pour la Vente Publique Euronext : € 75,00 (contre-valeur)
  - Minimum par ordre pour toutes les autres bourses : € 50,00 (contre-valeur)
  - Minimum par ordre pour des droits de souscription : € 0,00
- Frais de courtage en Vente Publique Euronext (« Expert market ») : 1,50%
- Coûts supplémentaires pour les bourses étrangères situées en-dehors de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord : 0,40%

### 2. Obligations

- Frais de courtage pour toutes les durées : 0,80%
- Frais de courtage en Vente Publique Euronext (« Expert market ») : 1,50%
  - Minimum par ordre pour la Vente Publique Euronext : € 75,00 (contre-valeur)

### 3. Fonds d'investissement

- Frais de courtage pour tous les fonds : 0,80%
- Minimum : € 35,00 (contre-valeur)

### 4. Or physique

- Frais de courtage : 0,80%
- Frais de garde par an : 0,80% (+21% TVA)

### 5. Droit fixe

- Droit fixe d'actions, d'obligations et de fonds d'investissement : € 15,00
- Droit fixe de transactions avec règlement nominative : € 250,00
- Droit fixe de transactions des droits de souscription : € 0,00

## TAXE SUR LES OPERATIONS DE BOURSE BELGE (« TOB »)

(Non redevable pour les non-résidents)

1. Transactions en actions, warrants, turbos, certificats immobiliers (*)	:	0,35%	(max. € 1.600)
2. Transactions en obligations secondaires, les bons de caisse, RECs (*)	:	0,12%	(max. € 1.300)
3. Transactions en or et en olo	:	0,00%	
4. Transactions en fonds d'investissement (distribution) cotés en bourse	:	0,12%	(max. € 1.300)
5. Transactions en fonds d'investissement (capitalisation) cotés en bourse	:	1,32%	(max. € 4.000)
6. Souscription à des fonds d'investissement non cotés en bourse (dis et cap)	:	0,00%	
7. Rachat des fonds d'investissement (distribution) non coté en bourse	:	0,00%	
8. Rachat des fonds d'investissement (capitalisation) non coté en bourse	:	1,32%	(max. € 4.000)
9. Transactions en trackers (distribution) enregistrés en Belgique	:	0,12%	(max. € 1.300)
10. Transactions en trackers (capitalisation) enregistrés en Belgique	:	1,32%	(max. € 4.000)
11. Transactions en trackers enregistrés dans l'EEE, pas en Belgique (dis et cap)	:	0,12%	(max. € 1.300)
12. Transactions en trackers non enregistrés en Belgique et l'EEE (dis et cap)	:	0,35%	(max. € 1.600)

(\*) Dans certains pays comme la France et le Royaume-Uni, des taxes supplémentaires peuvent être prélevées

## FRAIS DE SERVICE ANNUEL

- Ce coût annuel couvre les frais administratifs du compte, ainsi que les droits de garde, les frais d'encaissement de coupons et dividendes, le règlement des corporate actions, les frais d'envoi des extraits de compte et des estimations de portefeuille, accès à LS Connect, etc. : 0,10% (+21% TVA)
- Ce frais annuel est fixé à 1.000 EUR (+21% TVA).
- Il est perçu au prorata à la fin de chaque trimestre (0.025% avec un minimum de 250 EUR + 21% TVA) et est calculé sur la partie du portefeuille au début du trimestre, qui n'est pas investi dans des compartiments de LS Value.
- N'est pas d'application pour gestion de patrimoine, gestion conseil et épargne-pension.

## INTÉRÊTS

- Intérêts créditeurs
  - Seulement en EUR et USD. La société de bourse ne peut pas générer d'intérêts elle-même, elle ne peut que transférer les intérêts qu'elle reçoit. L'intérêt créditeur dépend des fonds qui peuvent être placés et des intérêts qu'elle reçoit pour cela des banques impliquées.
- Intérêts débiteurs : taux de dépôt interbancaire (minimal de 0%), plus 5,00%

## CHANGE

- Marge de change lors d'un achat ou une vente d'un solde en non-Euro : 0,50%

## FRAIS ADMINISTRATIFS OCCASIONNELS

1. <u>Décompte titres</u>			
- Frais d'administration pour la récupération de retenue à la source <i>par encaissement dividende</i> (France)	:	€ 50,00	
- Frais d'administration pour la procédure simplifiée (France)	:	€ 100,00	
- Mise de valeur au nominatif	:	€ 200,00	(+21% TVA)
2. <u>Frais de transfert</u>			
- Virements internationaux (non EUR, EUR en-dehors de la zone Euro)	:	€ 25,00	(+21% TVA)
- Encaissement de chèques étrangers	:	€ 25,00	(+21% TVA)
- Frais de transfert titres par ligne de titre	:	€ 100,00	
3. <u>Frais administratifs</u>			
- Décès / succession	:	€ 250,00	(+21% TVA)
- Opposition/saisie sur titres par des tiers/question d'un client (par an)	:	€ 125,00	(+21% TVA)
- Poste Restante (lorsque le délai d'enlèvement du courrier) (par an)	:	€ 75,00	(+21% TVA)
- Participation à l'assemblée générale (AG) ou à l'AG extraordinaire	:	€ 50,00	(+21% TVA)
- Lettre recommandée de mise en demeure (par lettre)	:	€ 50,00	(+21% TVA)
- Lettre de mise en demeure normalisée (par lettre)	:	€ 25,00	(+21% TVA)
- Duplicata (extraits de comptes, estimations de portefeuille, etc.)	:	€ 50,00	(+21% TVA)
- Recherches d'archives, par pièce & réimpression de docs (par ½ hr)	:	€ 50,00	(+21% TVA)
- Frais de dossier en cas de vente forcée des titres saisis	:	€ 1.000,00	(+21% TVA)